

DÉPARTEMENT
DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

TRESORERIE DE
SOISSONS

Séance du 10/05/2019

OBJET :

Adhésion au service
«Gestion des
Ressources Humaines
et Elaboration de la
Paye» du Centre de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
de l'Aisne

VOTE :

Adopté à l'unanimité

Affiché le

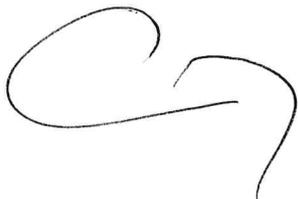
13/05/2019

Transmis le

13/05/19

Certifié exécutoire, le

Le Président
Jean-Marie CARRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical –
Séance du 10 mai 2019**

**DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**

Le 10 mai 2019 à neuf heures, le Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de GrandSoissons Agglomération, à CUFFIES, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

Nombre de délégués en exercice : 25

Présents (24): Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Pascal TORDEUX ; Séverine PELLETIER ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Patrick DUFOUR (suppléant de Laurent CAUDRON) ; Viviane CORDEVANT (suppléante de Stéphanie LEBEE-DELATTRE) ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Benoît LETRILLART, Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Thierry GILLES (suppléant de Céline LE FRERE) ; Rémi VANLERBERGHE (suppléant de Jean SAUMONT) ; Jean CHABROL ; François RAMPENBERG ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (suppléant de Claude MADIOT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

Excusés (6): Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Claude MADIOT, Céline LEFRERE, Jean SAUMONT, Laurent CAUDRON, Arnaud BATTEFORT

Jean Pascal BERSON a été élu secrétaire.

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne peut assurer des prestations de gestion des Ressources Humaines et d'élaboration de fiches de paye pour le compte des établissements publics,

Considérant l'intérêt pour le PETR du Soissonnais et du Valois d'être assisté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne dans ce domaine requérant des qualifications et des moyens spécifiques ;

Considérant le projet de Convention d'adhésion au service « Gestion des Ressources humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, lequel précise le contenu des prestations réalisées par le Centre de Gestion ainsi que leurs conditions de financement ;

Vu l'avis du Bureau en date du 26 avril 2019 ;

LE COMITE SYNDICAL, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, à l'unanimité :

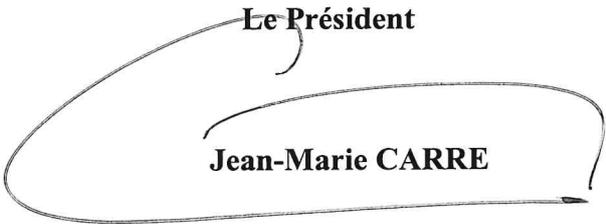
DECIDE d'adhérer au service « Gestion des Ressources Humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

AUTORISE le Président, à signer la présente Convention d'adhésion au service « Gestion des Ressources Humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, jointe en annexe de la présente délibération et dont elle fait partie intégrante ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2019.

CHARGE et **DÉLÈGUE** monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Le Président



Jean-Marie CARRE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

13 MAI 2019